



COMMUNE
DE
NEY

INVITATION



Mercredi 11 Novembre 2026

L'Armistice de 1918, signé entre alliés et allemands à Rethondes en forêt de Compiègne, faisait taire les armes après quatre ans de conflit. La commune met un point d'honneur à commémorer chaque année cet événement.

Rendez-vous mercredi 11 novembre à 12h devant le Monument aux Morts pour la cérémonie, avec la participation des écoliers et des clairons locaux.

A l'issue, la population présente est invitée par le Conseil Municipal au vin d'honneur, salle du Briska.

Saint Martin, patron de la commune arboré sur notre blason, est fêté le 11 novembre, jour de son inhumation au 4^e siècle. Ainsi la fête du village coïncide avec l'armistice. De nos jours c'est la choucroute qui crée cet instant de convivialité annuel à l'occasion de la fête patronale. Tous ceux qui le souhaitent, calins ou non, peuvent s'y inscrire en complétant et en retournant le coupon ci dessous.

Les nouveaux arrivants sur la commune sont les bienvenus. Faisons connaissance !

MENU ADULTE 20 €

Choucroute garnie
Comté-Morbier
Framboisier et son coulis
Café

BOISSONS
NON
INCLUDES

Service
compris

MENU ENFANT 7 €

Jusqu'à 12 ans

Choucroute
(choux + P.D.T + Strasbourg)
Crème brûlée

REPAS

COUPON-RÉSERVATION A DEPOSER EN MAIRIE OU DANS LA BOITE AUX LETTRES
AU PLUS TARD LE MERCREDI 4 NOVEMBRE

NOM

PRENOM

☐

Repas ADULTE × 20 € =

€

+

☐

Repas ENFANT × 7 € =

€

Total du paiement à joindre, à l'ordre du Comité des Fêtes, CHEQUE de

€